



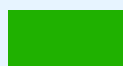
# PRÉSENTATION GÉNÉRALE



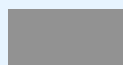
**UNE SOLUTION INNOVANTE (P.1 à P.3)**



**LA MÉDIATION CONVENTIONNELLE (P.4)**



**L'EXPERTISE & ANALYSE TECHNIQUE (P.5 à P.6)**



**LE PROCESSUS & TARIFS (P.7)**

[www.\*\*AccordAmiable\*\*.com](http://www.AccordAmiable.com)



**ACCORD  
AMIABLE.COM**  
EXPERTISE & MÉDIATION IMMOBILIÈRES



# Quel intérêt ?



« Notre objectif est clair : proposer une solution amiable pour régler les différends plus rapidement et à un coût bien inférieur à une procédure judiciaire. L'expertise technique permet d'objectiver les faits et d'apporter une lecture claire de la situation. La médiation permet de construire une solution équilibrée. L'analyse technique peut aussi être sollicitée en dehors de tout conflit, pour comprendre une pathologie du bâtiment ou sécuriser une décision importante. »

**Florian SANTINHO**  
Fondateur d'Accord Amiable



« La démarche (d'Accord Amiable) fondée sur la neutralité de l'expertise, la transparence du dialogue et la recherche d'accords efficaces, s'inscrit dans la continuité de l'action du ministère et apporte une solution innovante et pragmatique. Je vous félicite pour cette initiative exemplaire. »

**Le ministre de la justice & garde des Sceaux**  
Le 25 novembre 2025 (Extrait du Courrier)

# Accord Amiable ou résolution judiciaire ?

**La résolution amiable et la résolution judiciaire ne s'opposent pas, elles se complètent.**

La loi (art. 750-1 du Code de procédure civile) impose d'ailleurs de tenter une démarche amiable avant d'engager certains procès. Les pouvoirs publics, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe encouragent fortement cette pratique, car elle permet de réduire les délais et les coûts pour les justiciables.

En cas d'échec, la voie judiciaire reste toujours ouverte et indispensable, mais la démarche amiable permet d'arriver devant le juge avec un dossier déjà clarifié.

**Les chiffres présentés ci-dessous ne sont pas issus d'Accord Amiable, mais d'études officielles menées par le Parlement européen et par le ministère de la Justice français.**

Ils permettent de mesurer, de manière purement objective et factuelle, les écarts entre une procédure judiciaire et une résolution amiable en matière civile :

- Une procédure judiciaire dure en Europe plus de **500 jours** (18 à 36 mois en France, et jusqu'à 50 mois lorsqu'une expertise judiciaire est ordonnée), contre **≈ 43 jours** pour une médiation (*Parlement européen, 2011*).
- Le coût d'un procès civil est évalué à **≈ 10 449 €**, contre **≈ 2 497 €** pour une médiation (*Parlement européen, 2018*).

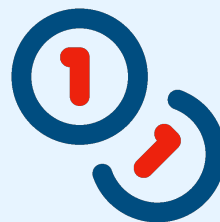
**! Précision importante : les tarifs proposés par Accord Amiable sont bien en dessous de ces moyennes officielles. Mais, dans un souci de transparence et de rigueur, nous avons choisi de nous appuyer uniquement sur ces données scientifiques indépendantes.**



## Amiable plus rapide

En France, les affaires civiles durent entre **8,8 et 32,2 mois** devant le tribunal judiciaire ; jusqu'à **50 mois** si une expertise judiciaire est ordonnée (*Ministère de la Justice, Chiffres clés 2023*).

**Médiation / résolution amiable** : une médiation se conclut en moyenne en **≈ 43 jours** (≈ 1 à 2 mois).



## Amiable bien moins coûteux

**Procédure judiciaire** : **≈ 10 449 €** en moyenne par dossier en Europe (*Parlement européen, 2018*), comprenant : honoraires d'avocat (2 000 à 6 000 €), expertise judiciaire (≈ 2 174 € en moyenne), frais d'huissier (200-400 € par acte).

**Médiation / résolution amiable** : **≈ 2 497 €** en moyenne par dossier.  
**Soit 3 à 4 fois moins cher.**

# Accord Amiable, la solution innovante !

**Accord Amiable est un tiers indépendant de confiance, dédié à la résolution des litiges immobiliers par des méthodes innovantes, rapides et professionnelles.** Notre mission est d'apporter une alternative crédible aux procédures judiciaires longues et coûteuses, en associant :

- **l'expertise technique** : constats neutres et rapports pédagogiques réalisés par des professionnels qualifiés,
- **la médiation structurée** : un cadre de dialogue reconnu par le Code de procédure civile et inspiré des standards internationaux (ONU, Union européenne, ISO).

L'expertise et la médiation sont mobilisables séparément ou conjointement, chacune exercée de manière indépendante par des professionnels spécialisés.



## Rapidité et efficacité

Objectif : Résoudre un conflit en **30 jours** plutôt qu'attendre des années devant le tribunal



## Coût Maîtrisé

Une procédure amiable **coûte jusqu'à 5 à 20 fois** moins cher qu'une procédure judiciaire



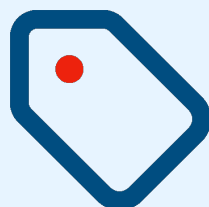
## Remboursée

Votre protection juridique peut **couvrir partiellement ou totalement les frais engagés**



## Reconnaissance juridique

Un rapport amiable reste **utile devant le juge** si la procédure devient inévitable



## Encouragé par les Juges

Selon l'Article 750-1 CPC, la **tentative amiable est rendue obligatoire avant un procès** (inférieur à 5 000 €)



## Engagement de qualité

**Aligné sur les meilleures pratiques européennes** (Directive 2008/52/CE) et **mondiales** (ONU - Convention de Singapour)

# Accord Amiable : médiation conventionnelle !

La médiation proposée par Accord Amiable s'inscrit dans le cadre des modes amiables de règlement des litiges (MARL), tels que définis par le Code de procédure civile (art. 1530 et s.) et par la directive européenne 2008/52/CE.

Elle repose sur une conviction forte : **la grande majorité des différends peuvent être résolus sans procès**. Selon les données du ministère de la Justice, près de **75 % des médiations aboutissent à un accord**, démontrant l'efficacité concrète de ce mode de règlement. Notre démarche vise à offrir un cadre **structuré et sécurisé**, respectant les principes fondamentaux de la médiation : **neutralité, indépendance, confidentialité, impartialité et transparence**. L'objectif est de permettre aux parties de renouer le dialogue, de rétablir la confiance et de trouver une solution **rapide, équitable et durable**. Accord Amiable a choisi de rendre ce processus **accessible à tous**, en s'inspirant des standards européens et internationaux (UE, ONU, ISO), tout en l'adaptant dans un format simple et opérationnel. La mission de médiation est distincte de toute mission d'expertise : **le médiateur ne réalise aucun constat technique** et ne se prononce pas sur les analyses ou conclusions établies par un expert.



## Attestation officielle

Une **attestation certifiant la tentative de médiation** peut être produite devant le tribunal



## Coûts limités

**Tarification équitable en fonction de l'avancement** et de la résolution



## Remboursée

Votre protection juridique peut **couvrir partiellement ou totalement les frais engagés**



## Référence qualité

**Aligné sur la directive européenne 2008/52/CE et des pratiques de l'ONU** pour gérer la résolution des litiges amiables.



## Homologation par un juge

L'accord obtenu peut être **homologué par le juge** et avoir même force qu'une décision de justice



## Solution rapide et moins coûteuse

**En moyenne 12 x plus rapide qu'une procédure judiciaire** et nettement moins coûteuse (*Parlement européen*)

# Accord Amiable : expertise immobilière !

Accord Amiable a été créé avec une conviction simple : chacun doit pouvoir accéder à une expertise immobilière fiable, claire et indépendante, sans être freiné par des coûts excessifs ou des démarches interminables.

Notre objectif est de rendre l'expertise **accessible à tous**, tout en maintenant un haut niveau d'exigence et de rigueur méthodologique.

Nous privilégions des solutions **progressives et proportionnées** : une première analyse sur pièces, souvent suffisante pour engager le dialogue et résoudre un différend, avant d'envisager, si nécessaire, une expertise sur site plus approfondie.

En associant **innovation, simplicité et excellence technique**, Accord Amiable rend possible ce qui ne l'était pas jusqu'ici : une expertise de qualité, reconnue et immédiatement utile, à un tarif maîtrisé. L'expertise technique peut intervenir de manière autonome, indépendamment de toute procédure ou démarche de médiation.



## Diagnostic gratuit

Un **diagnostic préliminaire gratuit** pour mieux comprendre votre situation et ses enjeux



## Rapport sur pièces

Une **expertise sur pièces délivrée en seulement quelques jours** après analyse par nos experts



## Plus accessible

Une expertise moins chère et plus rapide, **jusqu'à 10 x moins chère qu'une expertise traditionnelle**



## Sans avance de trésorerie

Nous acceptons d'être **directement réglés par votre assurance protection juridique**, en cas de subrogation



## Méthodologie du Code de procédure civile

Rapports construits selon le **principe méthodologique** : *neutralité, objectivité des constats, indépendance, clarté et transparence*



## Présentation pédagogique

Possibilité d'avoir une **présentation pédagogique** par notre équipe en visio ou directement dans notre salle dédiée

# Accord Amiable : analyse technique !

L'analyse technique proposée par Accord Amiable ne s'inscrit pas uniquement dans un contexte de différend. Elle peut être sollicitée à titre préventif, informatif ou décisionnel, afin d'apporter un éclairage professionnel indépendant. Notre mission est simple : objectiver une situation, clarifier des points techniques et permettre une prise de décision éclairée.

Avant un achat, une vente ou face à un doute sur un désordre, il est possible de solliciter **une expertise simplement pour comprendre**. L'objectif n'est pas d'engager une procédure, mais d'obtenir une lecture structurée des éléments techniques et d'y voir plus clair.

Accessible, **rapide et à coût maîtrisé**, cette expertise-analyse vous permet d'avancer avec davantage de sérénité et de prendre vos décisions en toute connaissance de cause. Chaque demande est traitée avec la même rigueur méthodologique qu'une expertise formelle : étude approfondie des pièces transmises, lecture technique structurée et restitution claire des constats. L'objectif n'est pas d'engager une procédure, mais de vous permettre de comprendre précisément votre situation.

L'analyse technique sur pièces se prête particulièrement bien à de nombreuses situations du quotidien. À partir d'éléments photographiques, de plans, de diagnostics ou de documents transmis, il est possible d'**établir une lecture technique structurée, sans déplacement sur site**. Cette approche présente un avantage majeur : elle est simple, rapide et non intrusive. Il n'est pas toujours évident de solliciter une visite sur place, notamment dans le cadre d'un achat en cours, d'une vente, ou lorsqu'un doute technique apparaît. L'analyse sur pièces permet d'obtenir un premier éclairage professionnel sans contrainte logistique.



## Particuliers

**Vendeur, acquéreur, propriétaire ou locataire :** l'analyse technique peut être sollicitée à tout moment pour obtenir un éclairage objectif sur une situation immobilière, avant une décision, face à un doute ou en présence d'un désordre constaté. Elle permet de mieux comprendre les enjeux techniques et d'avancer avec sérénité.



## Professionnels

**Agents immobiliers, mandataires, notaires :** l'analyse technique constitue un appui indépendant pour sécuriser une transaction, clarifier un point technique ou objectiver une situation avant signature. Elle permet d'éclairer les échanges, de rassurer les parties et de renforcer la solidité des dossiers.

# Accord Amiable, un processus transparent !

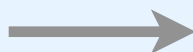
Chez Accord Amiable, la satisfaction de nos clients repose avant tout sur la transparence : transparence du processus, transparence des étapes, transparence des tarifs. Nous travaillons également au développement de partenariats avec les assurances et protections juridiques pour faciliter encore l'accès à nos services.

## Accord Amiable, l'expertise accessible à tous !



### Diagnostic préliminaire 100 % gratuit

Une première orientation claire et sans engagement. Courrier de demande de prise en charge et autorisation de subrogation transmis pour activer votre assurance et éviter toute avance de frais. Un dispositif complet, unique en France.



### Rapport d'expertise sur pièces 150 € TTC par pathologie

Une analyse technique structurée à partir des éléments transmis (*photographies, plans, documents*). Rapide et à coût maîtrisé, elle permet d'obtenir un rapport clair et indépendant, sans déplacement sur site.

## Accord Amiable, la médiation pour une solution !



### Lancement de la médiation

97 € TTC  
(partie demanderesse)  
pour 2 parties



### Prise de contact avec les parties

gratuite  
(en cas de refus de médiation - remise d'une attestation officielle)



### Entretien individuel

150 € TTC (par partie) analyse du litige avec écoute individuelle de chaque partie



### Atelier de résolution

80 € + 180 € TTC (par partie)  
dont 180 € remboursables en cas de refus de l'une des parties



### PV d'accord

50 € TTC  
(partie demanderesse)  
pour 2 parties adressé aux parties par voie électronique sécurisée

Le processus de médiation est facturé à l'avancement (97 € en cas d'arrêt immédiat avec attestation officielle, utilisable devant le juge - art. 750-1 CPC), et s'il aboutit à un accord, celui-ci peut être homologué par le juge pour lui donner force exécutoire (art. 1565 CPC). Le détail des prestations, options et des tarifs applicables est disponible sur le site AccordAmiable.com et dans les Conditions Générales de Vente, auxquelles il est expressément renvoyé.